



Réunion du 28/05/2026

## CSP COMPTABILITÉ : DÉMÉNAGEMENT PANHARD-ACROBAT



Lors de ce CSE, le projet de déménagement des salariés du CSP Comptabilité, actuellement sur le site Panhard à Paris, pour rejoindre l'équipe basée sur le campus Acrobates à Saint-Denis, a été présenté aux élus pour information en vue d'une prochaine consultation.

Ce transfert, prévu pour le 24 juillet prochain, semble logique sur le papier. Cependant, les conditions de cette intégration soulèvent de véritables interrogations.

### Télétravail :

La direction l'a annoncé clairement : les agents arrivant de Panhard seront bloqués à 2 jours de télétravail maximum alors que leurs collègues déjà en place à Acrobates en bénéficient de 3. La promesse historique de la direction, qui assurait un passage possible à 3 jours lors de l'arrivée à Acrobat, est purement et simplement balayée.

L'argument apporté par la direction est de respecter la consigne de Magali Alexandre, ancienne directrice de SNCF Optim'services, qui consiste à limiter l'accès à 3 jours de télétravail uniquement aux salariés en bénéficiant déjà, mais en accordant 2 jours maximum aux autres salariés. La direction indique également sa volonté de limiter l'isolement et de préserver le collectif de travail.

### Les élus UNSA-Ferroviaire s'interrogent :

Pourquoi créer une différence de traitement et une discrimination entre collègues d'un même service ? Comment les espaces de travail, déjà calculés au plus juste, vont-ils absorber cette présence accrue ?

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce n'est pas entendable. L'UNSA rappelle qu'elle reste très attachée au maintien de 3 jours de télétravail au sein d'Optim'services.**

**Bureaux et flex office :**

À la suite du déménagement, il y aura un total de 26 agents à Acrobates (agents transférés et agents déjà sur place) pour seulement 22 postes de travail dans l'aile Est.

La direction se veut rassurante et affirme qu'aucun aménagement forcé du télétravail ne sera imposé. Lors des pics d'affluence prévus le mardi, les agents en surplus devront simplement chercher une place "de l'autre côté du couloir".

Les élus UNSA-Ferroviaire soulèvent également un risque de saturation de la cafétéria collective située au 1<sup>er</sup> étage.

Comment maintenir de bonnes conditions de travail avec des espaces de plus en plus denses ?

**Temps de trajet et aménagement des postes :**

Grâce à la vigilance de vos élus UNSA-Ferroviaire, la direction a dû s'engager à réaliser une analyse individuelle des droits à l'indemnité de rallongement de trajet. Elle sera donc bien réalisée en juin.

Les élus UNSA-Ferroviaire se sont assurés que les agents en situation de handicap ne soient pas pénalisés par le flex office. La direction a confirmé que les équipements nécessaires (bureaux assis-debout, alertes adaptées pour les personnes malentendantes) sont déjà en place.

Enfin, il a été rappelé à la direction son obligation légale d'afficher les tableaux de service des agents concernés.

Ce projet de déménagement comporte des aspects logiques, mais il cache une rigidité nouvelle, notamment sur le télétravail. Lors du CSE du mois de juin aura lieu la consultation sur ce dossier. D'ici là, l'UNSA-Ferroviaire continuera de porter vos inquiétudes, d'exiger des réponses claires et de défendre une véritable équité entre tous les salariés.

## CONSULTATION POUR LA NOMINATION DES DOCTEURS CHEN ET CHINCHILLA

### Cabinet médical de Paris Gare de Lyon :

Le Docteur Daniel CHEN sera recruté en CDD à temps complet sur 2 sites (Paris Gare de Lyon et Paris Conflans) à partir du 15 juin 2026, afin de contribuer à la résorption du retard des visites médicales suite à l'absence du Dr Thomas DESPREAUX en début d'année. Il assurera le suivi de 726 agents dont 66 relevant du périmètre d'OPTIM'SERVICES sur le cabinet médical de Paris gare de Lyon.

### Cabinet médical de Brive Dépôt

La candidature du Docteur Éric CHINCHILLA a été retenue par la Direction des services médicaux suite à l'arrêt de longue durée du Docteur Corinne VEDRENNE. Il exercera ses fonctions à temps complet sur 2 sites (Brive Dépôt et Limoges) et assurera le suivi de 955 agents dont 15 relevant du périmètre d'OPTIM'SERVICES sur le cabinet médical de Brive dépôt.

Les élus  
UNSA-Ferroviaire  
ont voté  
favorablement  
pour ces deux  
nominations.



## CONSULTATION RELATIVE AU PROJET D'ORGANISATION DES CFAS

**L'UNSA-Ferroviaire s'oppose fermement au projet de réorganisation et exige son arrêt immédiat.**

Lors du CSE du 28 mai 2026, la direction a présenté ses projets « Relevons le défi » et la réorganisation liée au dispositif STI-OPE pour les centres ferroviaires d'aptitude sécurité (CFAS). Présentés par l'entreprise comme de simples évolutions techniques visant à optimiser les coûts, ces dossiers cachent en réalité une logique purement technico-

financière que l'UNSA-Ferroviaire refuse de tolérer.

Le rapport du cabinet d'expertise, mandaté à l'initiative de l'UNSA-Ferroviaire, est sans appel : les salariés des CFAS sont d'ores et déjà exposés aux 6 facteurs de risques psychosociaux (RPS), impactant directement leur santé. L'organisation cible ne fera qu'aggraver la situation en entraînant une intensification du travail, une baisse de la qualité des normes professionnelles et un affaiblissement des collectifs.



Face à un projet qui bafoue les engagements du Groupe SNCF en matière de « tolérance zéro sur la souffrance au travail », la délégation UNSA-Ferroviaire a voté CONTRE sa mise en place et exige :

- L'arrêt immédiat du projet actuel pour stopper la génération de risques psychosociaux ;
- Une refonte de la conduite de projet, basée sur le travail réel et menée CFAS par CFAS, afin de laisser les professionnels décider des moyens pour atteindre les objectifs ;
- La création d'un comité mixte pour partager ouvertement les objectifs et le calendrier, assorti d'un suivi rigoureux en CSE (à 3, 6 et 12 mois) ;
- Une visibilité claire sur l'avenir, avec l'engagement d'une réflexion pour identifier de nouvelles activités face au déclin du périmètre des CFAS.

L'UNSA-Ferroviaire restera intransigeante : la santé et les conditions de travail des cheminots ne sont pas négociables.

L'UNSA-Ferroviaire a exigé, au-delà de son opposition au projet, qu'aucun agent ne soit laissé de côté. Il est impératif que les agents disposent d'un accompagnement de grande qualité et que chaque agent puisse trouver un nouveau poste qui lui convient.

**Besoin d'un coup de main ?**

Fédération UNSA-Ferroviaire

Facebook Instagram YouTube LinkedIn X